

3-Experts du métier et de l'accompagnement professionnel

3.1. Les effectifs salariés permanents

Effectif total au 1 janvier 2020 dont	161
Formateur	45
Psychologue du travail	10
Directeur d'exploitation	2
Manager de formation	4
Manager de campus	4

Pour répondre efficacement à ses missions, l'AFPAP mobilise des équipes de formateurs et de psychologues du travail, reconnus pour leurs expériences de terrain et leur connaissance du contexte socio-économique. Dans chaque centre de formation, un collectif de professionnels se coordonnent pour créer un écosystème de formation favorisant la réussite des apprenants.

3.2. Nos formateurs : « Former à un métier »

Nos formateurs sont des professionnels qui ont exercé le métier avant de devenir formateur. Ils sont recrutés sur la base de leurs expériences professionnelles confirmées et sont formés à la pédagogie. Ils disposent d'une qualification professionnelle dans le corps de métier et un diplôme en pédagogie (Titre de formateur professionnel pour adultes).

Les formateurs assurent le développement des compétences et des postures professionnelles attendues dans le monde du travail. Ils élaborent les scénarios pédagogiques, planifient le déroulement des contenus de formation. Ils s'assurent de l'approvisionnement du plateau technique en matières d'œuvre et outils conformément au cahier des charges de la formation. Ils accompagnent les stagiaires dans toutes les étapes de l'apprentissage et évaluent les acquisitions intermédiaires.

Lors du suivi des stagiaires en entreprise, le formateur s'informent des évolutions techniques et technologiques et les répercutent dans les situations d'apprentissage. L'objectif est de permettre au futur professionnel d'optimiser ses chances de retrouver rapidement un emploi.

Nos compétences

3.3. Nos Psychologues du travail : « Soutenir la réussite des apprenants »

Pour favoriser la réussite du parcours de formation, les Psychologues du travail assurent le recrutement des stagiaires et les accompagnent tout au long de la formation. Ils forment avec le formateur l'équipe psychopédagogique ayant pour rôle d'analyser les freins à l'apprentissage et de co-construire des stratégies de remédiation.

3.4. Nos Managers de formation : « maintenir un cadre pédagogique optimal »

Les Managers de formation assurent la coordination pédagogique et managent des collectifs de formateurs.

Ils ont pour mission :

- d'organiser la production en respectant les différentes procédures AFPAR,
- d'assurer la réalisation des objectifs fixés,
- de veiller à la qualité des prestations et services délivrés,
- d'assurer la coopération avec les autres services supports,
- d'organiser les sessions d'examen et de veiller aux conditions règlementaires de leur déroulement .

3.5. Nos Managers de campus : « garantir un cadre technico pédagogique optimal »

Les managers de campus mobilisent les moyens matériels requis pour le bon déroulement de la formation. Ils veillent au respect de la protection des biens et à la sécurité des personnes dans le centre de formation.

3.6. Nos Directeurs d'exploitation territoriaux : « Piloter la production »

Le Directeur d'exploitation territorial (Nord/Est et Sud/Ouest) assure le pilotage des activités de formation de sa zone. Ses missions consistent à :

- élaborer les programmations des centres.
- contrôler la réalisation des objectifs de production.
- encadrer les Managers de formation et les formateurs.
- assurer la représentation de l'AFPAP dans son territoire et entretenir les relations partenariales et institutionnelles.
- suivre les évolutions socio-économiques du territoire et prendre en compte les besoins émergents.

3.7. Notre équipe Ingénierie : « Soutenir l'innovation pédagogique »

Ce service a pour principale mission :

- d'élaborer le schéma directeur de l'offre de formation de l'AFPAR en lien avec les centres en tenant compte des orientations régionales et des besoins du territoire.
- de veiller à la qualité et à la conformité dans la mise en œuvre des formations métiers au regard des référentiels et des cahiers des charges.
- d'accompagner la mise en œuvre et le suivi des projets de formation auprès des équipes de production des centres.
- de concevoir des actions ou des dispositifs de formation spécifiques à la demande de nos commanditaires.
- d'assurer une veille sur les réformes de la formation professionnelle, l'évolution des métiers et les innovations pédagogiques.
- et enfin d'accompagner la modernisation du modèle pédagogique de l'AFPAR en intégrant des modalités digitales.